



CONDITIONS GÉNÉRALES

1 / LES INSCRIPTIONS se font uniquement par mail

centremusical.arcensons@gmail.com :

Réinscriptions de nos élèves : de mi-avril à mi-juin

Un mail de désidératas est envoyé par le Centre Musical à tous nos élèves, il doit être complété et renvoyé le plus rapidement possible.

Inscriptions des nouveaux élèves sur liste d'attente : de mi-avril à début septembre

A partir de fin juin, nous proposons les horaires disponibles aux nouveaux élèves inscrits sur les listes d'attente.

Sont prioritaires : les frères et sœurs de nos élèves ainsi que les plus jeunes enfants des listes d'attentes.

Validation de l'inscription ou la réinscription : effective lorsque la cotisation annuelle et un acompte sur les cours sont réglés. En cas de désistement la cotisation n'est pas remboursée.

Les cours suivent le calendrier scolaire belge francophone.

Les cours débutent le 2^{ème} lundi de septembre et finissent l'avant dernière semaine de juin.

2 / LES DÉSINSCRIPTIONS PENDANT L'ANNÉE :

Deux cours sont obligatoirement dus après l'avertissement de l'arrêt, qu'ils soient pris ou non.

Si un élève arrête les cours pendant l'année, les cours non pris seront remboursés (sauf les deux obligatoires). A partir du 1er d'avril, il n'y a pas de remboursement en cas d'arrêt de cours.

Les cours semi-collectif et collectifs ne sont pas remboursables.

3 / LES ABSENCES :

COURS COLLECTIF OU SEMI-COLLECTIF : NON RATRAPABLE

COURS INDIVIDUEL : ANNULÉ 24H À L'AVANCE : RATRAPABLE * (voir 4/)

Maximum 3 cours/an rattrapables pour l'inscription en septembre

Maximum 2 cours/an rattrapables pour l'inscription en janvier

COURS INDIVIDUEL : ABSENCE LE JOUR MÊME : NON RATRAPABLE, sauf sur présentation d'un certificat médical.

COURS INDIVIDUEL : ABSENCE CONGÉS DÉCALÉS : le cours est maintenu, en vidéo, au jour et à l'heure de la leçon habituelle.

MAIN OU BRAS IMMOBILISÉ : le cours est maintenu. Le professeur travaille et perfectionne avec l'élève d'autres paramètres musicaux indispensables à son apprentissage instrumental.

ABSENCE DU PROFESSEUR :

1. Un autre professeur assure le cours ;

2. Le professeur propose une autre date pour le cours ;

Si le point 1 et le point 2 ne peuvent pas s'appliquer, le cours sera remboursé début juillet.

4 /* RATTRAPAGES DES COURS INDIVIDUELS ANNULÉS 24H À L'AVANCE :

Les rattrapages des cours pour les enfants ou les ados :

Cours collectif d'1 heure : atelier de renforcement d'écriture, de lecture, de notions solfégiques ou instrumentales.

RATTRAPAGE POSSIBLE UNIQUEMENT EN CAS DE :

*Voyage scolaire / raison médicale / décès / compétition sportive / prestation scénique.
(Un certificat devra être fourni)*

1^{ère} date de rattrapage proposée par mail :

1. Cours accepté, l'élève vient : le cours est rattrapé ;
2. Cours accepté, l'élève ne vient pas : le cours est perdu ;
3. Cours refusé (la date ou l'heure ne conviennent pas) : une 2^{ème} date sera proposée.

2^{ème} date de rattrapage proposée par mail :

1. Cours accepté, l'élève vient : le cours est rattrapé ;
2. Cours accepté, l'élève ne vient pas : le cours est perdu ;
3. Cours refusé (la date ou l'heure ne conviennent pas) : le cours est perdu.

Le cours de rattrapage peut être proposé parfois très longtemps après la leçon manquée car il faut attendre d'avoir un nombre suffisant d'élèves pour le mettre en place.

Le cours de rattrapage a lieu le samedi.

Les rattrapages de cours pour les adultes :

1. Rattrapage par allongement du temps des cours suivants ;
2. Cours remis à un autre jour.

5 / POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES COURS, L'ÉLÈVE DOIT :

- **être en ordre de matériel** : cahiers, méthodes, instrument... Pour les nouveaux élèves, ces informations sont données lors du 1^{er} cours par le professeur ;
- **être ponctuel au rendez-vous**. En cas de retard, le temps perdu n'est pas rattrapé ;
- entrer dans la salle de cours **maximum 5 mn** avant le début de la leçon ;
- prévenir au plus tôt lorsqu'une leçon doit être annulée ;
- pour les cours individuels, le parent ou l'accompagnant peut assister à la leçon (le gsm est interdit d'utilisation dans la salle de cours).

6 / LE PAIEMENT DES COURS :

- **La cotisation annuelle** de 15€ par élève est à régler lors de la confirmation de l'inscription ainsi qu'un acompte de 100€ pour les cours. *(Prix applicable jusqu'à nouvelle tarification)*
- **Les paiements des cours** se font uniquement par virement bancaire sur le compte : Centre Musical Arc-en-Sons ASBL- BIC : KREDBEBB - IBAN : BE53 7340 3830 9753
- **Le montant des cours pour l'année est dû dans sa totalité**, par virement en une, deux ou trois tranches ou sur 10 mois.
- **Si le Centre Musical AES doit rembourser des cours, cela se fera uniquement début juillet** sauf pour les désinscriptions pendant l'année en cours.